



Représentation des pays en développement au Secrétariat

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport soumis au Conseil exécutif pour donner suite à la résolution WHA55.24 met l'accent plus particulièrement sur la question de la représentation géographique au Secrétariat des Etats Membres et des Membres associés de l'OMS. Une analyse de la répartition entre les sexes sera soumise à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé.
2. Le présent rapport a les quatre principaux objectifs suivants : présenter la situation actuelle concernant la répartition géographique, notamment la formule utilisée à l'OMS et dans les autres organisations du système des Nations Unies (partie I) ; définir deux options pour la mise à jour et/ou l'adaptation éventuelle de la formule actuellement utilisée à l'OMS (partie II) ; fournir des données sur les mesures prises pour améliorer la représentation géographique à l'OMS (partie III) ; et faire des propositions concernant les mesures que pourrait prendre l'Assemblée de la Santé (partie IV).

I. SITUATION ACTUELLE

Introduction

3. Le Statut du Personnel établi par les organes directeurs de toutes les organisations du régime commun des Nations Unies comprend une série de principes directeurs similaires applicables à l'engagement du personnel. La disposition pertinente du Statut du Personnel de l'OMS est libellée comme suit :

4.2 La considération dominante dans la nomination, le transfert ou la promotion des membres du personnel doit être d'assurer à l'Organisation les services de personnes qui possèdent les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. L'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible sera dûment prise en considération.

4.3 Les membres du personnel seront choisis sans distinction de race, de croyance ou de sexe. Dans la mesure du possible, le recrutement se fera par voie de concours.

4.4 Sans entraver l'apport, aux divers échelons, de talents nouveaux, il y aura lieu de nommer aux postes vacants des personnes déjà en service dans l'Organisation plutôt que des personnes venant de l'extérieur. Cette règle s'applique également, sur la base de la réciprocité, au personnel des Nations Unies et des institutions spécialisées reliées à l'Organisation des Nations Unies.

4. Pour déterminer le meilleur moyen de suivre l'application du principe de l'équilibre géographique, les organes directeurs des différentes organisations et institutions ont d'abord dû définir les postes concernés par la représentation géographique. L'approche commune retenue par l'ensemble des organisations devant respecter ce principe a consisté à exclure les postes de la catégorie des services généraux et de la catégorie professionnelle faisant appel à des compétences linguistiques. En outre, toutes les organisations, **sauf l'OMS**, excluent également les postes financés par des fonds extrabudgétaires.

5. La mesure suivante, prise par les organes directeurs de certaines organisations en cherchant à formaliser et quantifier l'approche de la représentation géographique, a consisté à établir une formule visant à définir un point médian souhaitable et une fourchette pour chaque Etat Membre. Différentes méthodes de calcul sont utilisées, fondées sur un, deux ou trois facteurs.

6. Un facteur est utilisé par l'ensemble des organisations, celui des contributions. En fait, il s'agit là du seul facteur utilisé par la FAO. Le deuxième facteur est celui de la qualité de membre. L'OIT, l'UNESCO et l'OACI appliquent une formule qui associe la qualité de membre et les contributions, ces dernières jouant un rôle prépondérant. Le troisième facteur est celui de la population. Seules trois organisations, l'Organisation des Nations Unies, l'ONUDI et l'OMS, associent les trois facteurs.

Approche de l'OMS

7. L'approche de l'OMS se fonde sur celle de l'ONU, de l'Assemblée de la Santé ayant prié le Directeur général dans plusieurs résolutions (WHA32.37, WHA34.15 et WHA42.12) de suivre, d'aussi près que possible, la pratique de l'ONU concernant la répartition géographique équitable des membres du personnel.

8. A la suite de la résolution WHA42.12, la formule servant à fixer les fourchettes souhaitables qui équivaut à celle actuellement appliquée par l'ONU est la suivante :

- a) 40 % du nombre total de postes sont liés au **facteur "qualité de membre"** et répartis également entre tous les Membres ;
- b) 55 % du nombre total de postes sont liés au **facteur "contribution"** et, par conséquent, répartis proportionnellement au barème des contributions ;
- c) 5 % du nombre total de postes sont liés au **facteur "population"** et sont répartis entre les Etats Membres proportionnellement à leur population ;
- d) le point médian de la fourchette souhaitable pour chaque pays est la somme arithmétique des trois facteurs susmentionnés ;
- e) la marge pour la limite supérieure et la limite inférieure de la fourchette souhaitable pour chaque pays est i) de 15 % à partir du point médian, ou ii) 0,1778 % de l'ensemble des postes, utilisés aux fins de la représentation géographique,¹ dans les deux cas en plus ou en moins à partir du point médian – le chiffre le plus élevé étant retenu ;

¹ Actuellement 1450, comme indiqué ci-dessous au paragraphe 11.

- f) la limite supérieure de la fourchette souhaitable représente au minimum 0,51852 % de l'ensemble des postes utilisés aux fins de la représentation géographique.
9. Cette formule permet automatiquement d'intégrer les nouveaux Etats Membres.
10. Aux fins de la représentation géographique, la pratique suivie à l'OMS consistait à compter pratiquement tous les postes de la catégorie professionnelle non linguistiques et hors classes, quels que soient le lieu d'affectation ou la source des fonds, à l'exception de ceux a) du CIRC et de l'OPS (budgets distincts) et b) des entités pour le compte desquelles l'OMS Genève assure des services administratifs et dont les membres du personnel sont titulaires de contrats de l'OMS, comme l'ONUSIDA, le Centre international de Calcul, le Service médical commun et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.
11. Le nombre de postes à prendre en considération dans le cadre de cette approche a été défini pour la dernière fois par la résolution WHA50.15, dans laquelle l'Assemblée mondiale de la Santé, au paragraphe 3, « PRIE le Directeur général de modifier la méthode de calcul des fourchettes souhaitables en faisant passer à 1450 le nombre de postes utilisés pour ce calcul ».
12. A la suite de la recommandation du Directeur général de suivre la pratique de l'ONU sur la question,¹ et de la résolution WHA46.23 correspondante, quatre catégories ont été déterminées à l'OMS pour évaluer la représentativité des Etats Membres :
- A : les pays non représentés ou sous-représentés ;
 - B1 : les pays dont la représentation se situe dans la fourchette, mais en deça du point médian ;
 - B2 : les pays dont la représentation atteint ou dépasse le point médian de la fourchette, y compris ceux qui atteignent la limite supérieure de la fourchette ;
 - C : les pays dont la représentation se situe au-delà de la limite supérieure de la fourchette.
13. L'annexe 1 a) indique l'état de la représentation des pays en septembre 2002 selon les catégories susmentionnées, le groupe A étant subdivisé en pays non représentés et sous-représentés. On constate que 46 pays ne sont pas représentés, 14 sont sous-représentés, 64 sont situés en deça du point médian de la fourchette, 44 atteignent ou dépassent le point médian de la fourchette, et 26 se situent au-delà de la limite supérieure de la fourchette. La quasi-totalité des pays non représentés sont des pays en développement ; la plupart des pays sous-représentés sont des pays développés ; les pays situés en deça et au-delà du point médian de la fourchette sont en majorité des pays en développement ; et la plupart des pays surreprésentés sont des pays en développement.
14. L'annexe 1 b) donne une autre perspective des pays surreprésentés en indiquant, pour les pays regroupés par Région, le nombre de ressortissants au-delà de la limite supérieure de la fourchette en septembre 2002.

¹ Voir le document EB91/1993/REC/1, Partie I, annexe 3.

II. MODIFICATIONS EVENTUELLES DE LA FORMULE DE L'OMS

Observations

15. S'agissant de la représentation géographique équitable à l'OMS, il peut être utile de relever :
- a) que, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 13, on n'observe actuellement aucune tendance claire concernant un déséquilibre de représentation entre les pays développés et en développement pour les différentes catégories ;
 - b) que la fourchette minimale de 1 à 8 est actuellement applicable à la plupart des pays (154) ; et que le nombre des pays concernés par la fourchette minimale resterait essentiellement inchangé, quelle que soit la formule adoptée ;
 - c) toute modification de la formule donnant davantage d'importance au facteur population n'aura aucun effet notable pour la plupart des pays en développement et des pays à économie en transition, qui resteront dans la fourchette minimale de 1 à 8 ;
 - d) comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, l'OMS est la seule organisation qui englobe *à la fois* les postes financés par le budget ordinaire et les postes financés par des fonds *extrabudgétaires* pour le calcul du nombre de postes à utiliser aux fins de la représentation géographique, alors même que le facteur « contribution » envisage les seules contributions au budget ordinaire.

Mise à jour

16. Le nombre des postes à répartir a été réexaminé ; 1580 postes font actuellement l'objet de la représentation géographique – 1030 financés par le budget ordinaire et 550 par des fonds extrabudgétaires (c'est-à-dire respectivement 65 % et 35 %).
17. On a également examiné les données concernant la qualité de membre, les contributions et la population qu'il convient de mettre à jour comme suit :
- a) qualité de membre : l'OMS compte actuellement 194 Membres et Membres associés, le dernier Etat Membre admis étant le Timor-Leste ;
 - b) contributions : il faut utiliser le dernier barème des contributions de l'Organisation des Nations Unies pour 2003, modifié pour tenir compte de la composition de l'OMS (Membres associés compris) ; il s'agit en fait du barème des contributions de l'OMS pour 2004-2005 ;¹
 - c) population : les chiffres à utiliser proviennent de la même source que celle utilisée par l'Organisation des Nations Unies, à savoir les données démographiques estimées par la Division de la Population des Nations Unies pour 2001 ; la population totale des Etats Membres de l'OMS et des Membres associés est de 6 119 661 000 habitants.

¹ Voir le document EB111/15.

18. Sur la base de ces chiffres mis à jour, les éléments principaux ci-après de la formule actuelle de l'OMS seraient applicables :

- a) facteur « qualité de membre » : 40 % de 1580 = 632 postes, ou 3,25773 postes par pays ;
- b) facteur « contribution » : 55 % de 1580 = 869 postes, ou 8,69 postes par point de pourcentage de contribution ;
- c) facteur « population » : 5 % de 1580 = 79 postes, ce qui représente 0,01291 poste par million d'habitants.

Des exemples types de calcul des fourchettes sont donnés à l'annexe 2.

Options

19. Une option dont on peut envisager l'application en 2003 consisterait donc à appliquer la formule actuelle en utilisant les données mises à jour comme indiqué ci-dessus. A la suite de l'application de cette option, trois pays (l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande) passeraient de la catégorie C (pays surreprésentés) à la catégorie B2 (pays au-delà du point médian de la fourchette) ; deux pays (l'Afrique du Sud et le Venezuela) passeraient de la catégorie B2 à la catégorie B1 (pays à l'intérieur de la fourchette mais revenant en deça du point médian) ; alors que la Grèce passerait de la catégorie B1 à la catégorie A (pays sous-représentés). Les données pertinentes figurent à l'option 1 de l'annexe 3 qui indique également les fourchettes actuelles sur la base de 1450 postes et des données antérieures concernant la population, les contributions et la qualité de membre.

20. Cette option ne supprimerait pas toutefois l'incompatibilité conceptuelle et technique inhérente à l'approche actuelle qui utilise un barème des contributions lié au seul budget ordinaire pour répartir l'ensemble des postes (financés aussi bien par le budget ordinaire que par les ressources extrabudgétaires). Deux variantes peuvent être envisagées.

21. La première impliquerait la mise au point d'un barème des contributions aux fins de la représentation géographique associant le barème des contributions au budget ordinaire à un barème fondé sur les contributions volontaires, en respectant les proportions des postes financés par le budget ordinaire (1030 postes) et par les fonds extrabudgétaires (550 postes), c'est-à-dire 65 % et 35 %. Un tel calcul, techniquement correct, aurait pour résultat d'accorder une importance excessive aux contributions volontaires aux fins de la représentation géographique. Au premier abord, une telle solution semblerait aller à l'encontre de l'objet de la résolution WHA55.24. Cette solution n'a donc pas été approfondie dans le présent rapport.

22. La deuxième, plus logique, consisterait à continuer d'utiliser le barème des contributions au budget ordinaire aux fins des contributions mais de l'associer aux seuls postes financés par le budget ordinaire, ces postes étant les seuls pris en considération aux fins de la représentation géographique. Cette solution mettrait en fait l'OMS sur le même pied que *toutes* les autres organisations du système des Nations Unies ayant à respecter des exigences concernant la représentation géographique (voir le paragraphe 4 ci-dessus).

23. Les calculs correspondants figurant à l'option 2 de l'annexe 3¹ sont fondés sur les 1030 postes financés par le budget ordinaire et les données révisées contenues au paragraphe 17 sur le barème des

¹ Disponible en anglais seulement.

contributions, la qualité de membre et la population. Dans le contexte de la résolution WHA55.24, il est proposé de maintenir 8 comme nombre minimal de la limite supérieure de la fourchette, la fourchette minimale restant de 1 à 8. Cette modalité a pour effet d'accroître la représentation potentielle de plus de 150 pays dont presque tous sont des pays en développement ou des pays à économie en transition.

24. Cette option aurait pour conséquence principale que 14 pays actuellement surreprésentés (groupe C) se retrouveraient au-delà de leur point médian, mais sans dépasser la limite supérieure de la fourchette (c'est-à-dire dans le groupe B2). Ces pays sont le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, la France, le Kenya, le Myanmar, le Népal, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, la République démocratique du Congo, le Sénégal et la Tunisie.

25. Les fourchettes de la représentation géographique seraient basées uniquement sur les postes financés par le budget ordinaire, mais tout devrait être mis en oeuvre, dans le contexte de l'article 4.2 du Statut du Personnel (voir le paragraphe 3 ci-dessus), pour que les postes financés par des fonds extrabudgétaires soient également pourvus sur la base géographique la plus large possible. Cette approche ne serait pas différente de celle suivie par tous les principaux programmes du système des Nations Unies (HCR, PAM, PNUD et UNICEF) qui n'ont pas de fourchettes officielles pour la répartition géographique, mais s'efforcent néanmoins d'assurer un bon équilibre géographique au sein de leur secrétariat.

III. MESURES PRISES POUR ACCROITRE LA DIVERSITE A L'OMS

26. Une stratégie est mise en place pour élargir l'éventail du recrutement et encourager de différentes manières des candidatures de ressortissants – et notamment de ressortissantes – de pays non représentés et sous-représentés. Il s'agit notamment d'un système de recrutement électronique, d'un réseau de recrutement ciblé et d'un système intégré de listes.

27. Un système de **recrutement électronique** est lancé en décembre 2002 pour compléter les moyens existants plus traditionnels de présentation de candidatures à l'OMS. L'avis de vacance de l'OMS utilisé pour annoncer les offres d'emploi a été remanié de façon à être plus compréhensible et plus attrayant ; il devrait ainsi être plus facile de parcourir les offres d'emploi à long terme et les offres d'emploi temporaire. Les candidats potentiels pourront consulter les offres d'emploi et poser leur candidature en ligne en fonction du titre, des fonctions et du lieu d'affectation. Ce système élargit l'accès à l'information sur les offres d'emploi et simplifie le dépôt des candidatures ; il devrait donc attirer des candidats d'un éventail plus large de pays. Naturellement, chacun n'ayant pas accès à Internet, on pourra continuer de faire acte de candidature par courrier normal ou par télécopie ces prochaines années.

28. L'OMS établira des **listes** pour les différentes catégories d'activités, ce qui facilitera la recherche de personnes susceptibles de bénéficier d'engagements de durée déterminée ou de contrats temporaires. Les personnes considérées comme pouvant travailler dans des domaines déterminés verront leur candidature retenue pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans. En outre, les candidats retenus sur une liste restreinte en vue d'un poste déterminé, plus particulièrement des candidats de pays non représentés et sous-représentés et des femmes, seront placés sur une liste prioritaire pour des postes similaires et automatiquement retenus comme candidats potentiels lors de la mise au concours de nouveaux postes.

29. Un **réseau de recrutement ciblé** est actuellement en train d'être incorporé au système de recrutement électronique. Il s'agit d'une base de données destinée à diversifier davantage le personnel de l'OMS en atteignant un éventail plus large de candidats dans le monde susceptibles de travailler à l'OMS. Le système vise à améliorer la diffusion des avis de vacance de l'OMS.

30. Le réseau se caractérisera principalement par la concrétisation d'un effort de recrutement qui permettra de cibler des associations professionnelles ou des établissements – de pays non représentés ou sous-représentés surtout – pouvant intéresser un domaine d'activité déterminé. Il s'agit en premier lieu d'envoyer les avis de vacance par courrier électronique à tous les centres collaborateurs. Les Etats Membres, surtout les Etats non représentés, sous-représentés ou situés en deça du point médian de la fourchette, seront invités à fournir des adresses d'établissements ou d'associations professionnelles, y compris d'organisations non gouvernementales susceptibles, selon eux, de constituer des sources de recrutement utiles.

31. Davantage d'**affectations temporaires** feront l'objet d'annonces et l'on mettra l'accent sur les affectations d'une durée de 11 mois, qu'elles soient à court terme ou limitées. On s'efforcera en particulier de tenir compte de considérations géographiques en cas de recrutement à court terme, l'expérience ayant montré que 25 à 30 % des nominations concernent en fait des titulaires de contrats temporaires.

IV. SUGGESTIONS CONCERNANT LES MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

32. En plus des différentes mesures décrites ci-dessus, il serait également utile que l'Assemblée de la Santé envisage d'introduire un instrument de mesure sous la forme d'une cible pour veiller à ce que toutes les parties concernées – et plus particulièrement les responsables dans le cadre du Secrétariat – mettent l'accent sur l'engagement de candidats de pays non représentés, sous-représentés ou situés en deça du point médian de la fourchette. Il pourrait y avoir lieu de fixer des cibles déterminées concernant le recrutement de pays des groupes A et B1 *aussi bien* pour les postes financés par le budget ordinaire que pour ceux financés par des fonds extrabudgétaires.

33. Le Conseil exécutif voudra peut-être recommander à l'Assemblée de la Santé :

- a) d'approuver la mise à jour des divers éléments de la formule de l'OMS énoncés au paragraphe 17 ;
- b) de choisir l'option contenue au paragraphe 22 qui consiste à maintenir la formule actuelle pour la représentation géographique et à utiliser à cette fin 1030 postes financés par le budget ordinaire ; et
- c) de fixer une cible de 60 % de tous les postes vacants de la catégorie professionnelle et hors classes au cours des deux prochaines années, indépendamment de la source de financement, à pourvoir par des ressortissants de pays non représentés ou sous-représentés et de pays situés en deça du point médian de la fourchette souhaitable dans le cadre des paramètres de la représentation géographique, en privilégiant les candidats de pays en développement et de pays à économie en transition.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

34. Le Conseil exécutif est invité à examiner le rapport et les suggestions qu'il contient.

ANNEXE 1 a)

ETAT DE LA REPRESENTATION DES PAYS EN SEPTEMBRE 2002
(La fourchette, calculée sur la base de 1450 postes, est indiquée entre parenthèses)

Pays non représentés (A : 46 pays au total)

Andorre (1-8)	Iles Marshall (1-8)	Sainte-Lucie (1-8)
Antigua-et-Barbuda (1-8)	Kazakhstan (1-8)	Saint-Kitts-et-Nevis (1-8)
Azerbaïdjan (1-8)	Kirghizistan (1-8)	Saint-Marin (1-8)
Bélarus (1-8)	Kiribati (1-8)	Saint-Vincent-et-Grenadine (1-8)
Belize (1-8)	Luxembourg (1-8)	Samoa (1-8)
Bosnie-Herzégovine (1-8)	Micronésie (États fédérés de) (1-8)	Sao Tomé-et-Principe (1-8)
Brunéi Darussalam (1-8)	Monaco (1-8)	Singapour (1-8)
Cambodge (1-8)	Nauru (1-8)	Swaziland (1-8)
Chypre (1-8)	Nioué (1-8)	Tadjikistan (1-8)
Comores (1-8)	Oman (1-8)	Timor-Leste (1-8)
Dominique (1-8)	Ouzbékistan (1-8)	Tokélaou* (1-8)
Emirats arabes unis (1-8)	Palaos (1-8)	Tonga (1-8)
Ex-République yougoslave de Macédoine (1-8)	Papouasie-Nouvelle-Guinée (1-8)	Turkménistan (1-8)
Grenade (1-8)	Porto Rico* (1-8)	Tuvalu (1-8)
Iles Cook (1-8)	Qatar (1-8)	Vanuatu (1-8)
	République de Moldova (1-8)	

Pays sous-représentés (A : 14 pays au total)

Allemagne (69-94)	Espagne (20-28)	Mexique (9-15)
Arabie saoudite (5-11)	Etats-Unis d'Amérique (174-237)	Portugal (3-10)
Argentine (9-15)	Israël (3-9)	République de Corée (8-15)
Autriche (7-14)	Italie (39-54)	Ukraine (2-8)
Chine (22-31)	Japon (141-191)	

Pays situés à l'intérieur de la fourchette en deça du point médian (B1 : 64 pays au total)

Afghanistan (1-8)	Costa Rica (1-8)	Haïti (1-8)
Albanie (1-8)	Croatie (1-8)	Honduras (1-8)
Angola (1-8)	Djibouti (1-8)	Hongrie (1-8)
Arménie (1-8)	Erythrée (1-8)	Iles Salomon (1-8)
Bahamas (1-8)	Estonie (1-8)	Iraq (1-8)
Bahreïn (1-8)	Fidji (1-8)	Islande (1-8)
Barbade (1-8)	Gabon (1-8)	Jamahiriya arabe libyenne (1-8)
Bhoutan (1-8)	Géorgie (1-8)	Jamaïque (1-8)
Botswana (1-8)	Grèce (3-9)	Koweït (1-8)
Bulgarie (1-8)	Guatemala (1-8)	Lesotho (1-8)
Burundi (1-8)	Guinée-Bissau (1-8)	Lettonie (1-8)
Cap-Vert (1-8)	Guinée équatoriale (1-8)	

* Membre associé

Libéria (1-8)	Pologne (2-8)	Somalie (1-8)
Lituanie (1-8)	République centrafricaine (1-8)	Suède (9-15)
Malawi (1-8)	République démocratique	Suisse (10-16)
Maldives (1-8)	populaire lao (1-8)	Suriname (1-8)
Malte (1-8)	République populaire	Tchad (1-8)
Maroc (1-8)	démocratique de Corée (1-8)	Trinité-et-Tobago (1-8)
Mongolie (1-8)	République tchèque (1-8)	Viet Nam (1-8)
Namibie (1-8)	Roumanie (1-8)	Yémen (1-8)
Nicaragua (1-8)	Seychelles (1-8)	Yougoslavie (1-8)
Norvège (5-11)	Slovaquie (1-8)	
Paraguay (1-8)	Slovénie (1-8)	

Pays situés à l'intérieur de la fourchette au niveau du point médian ou au-delà, y compris à la limite supérieure de la fourchette (B2 : 44 pays au total)

Afrique du Sud (3-9)	Indonésie (4-10)	République arabe syrienne (1-8)
Algérie (1-8)	Iran (République islamique d') (2-8)	République dominicaine (1-8)
Bangladesh (2-8)	Jordanie (1-8)	République-Unie de Tanzanie (1-8)
Bénin (1-8)	Liban (1-8)	Rwanda (1-8)
Bolivie (1-8)	Madagascar (1-8)	Sierra Leone (1-8)
Chili (1-8)	Malaisie (2-8)	Soudan (1-8)
Colombie (1-8)	Mali (1-8)	Sri Lanka (1-8)
Cuba (1-8)	Maurice (1-8)	Thaïlande (2-8)
Danemark (5-12)	Mauritanie (1-8)	Togo (1-8)
El Salvador (1-8)	Mozambique (1-8)	Turquie (4-10)
Equateur (1-8)	Niger (1-8)	Uruguay (1-8)
Finlande (4-10)	Ouganda (1-8)	Venezuela (1-8)
Gambie (1-8)	Pakistan (2-8)	Zambie (1-8)
Guinée (1-8)	Panama (1-8)	Zimbabwe (1-8)
Guyana (1-8)	Pérou (1-8)	

Pays situés au-dessus de la limite supérieure de la fourchette (C : 26 pays au total)

Australie (12-18)	Fédération de Russie (10-16)	Pays-Bas (13-19)
Belgique (9-15)	France (46-64)	Philippines (1-8)
B Brésil (14-20)	Ghana (1-8)	République démocratique
Burkina Faso (1-8)	Inde (14-21)	du Congo (1-8)
Cameroun (1-8)	Irlande (2-8)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Canada (21-29)	Kenya (1-8)	et d'Irlande du Nord (37-51)
Congo (1-8)	Myanmar (1-8)	Sénégal (1-8)
Côte d'Ivoire (1-8)	Népal (1-8)	Tunisie (1-8)
Egypte (1-8)	Nigéria (1-8)	
Ethiopie (1-8)	Nouvelle-Zélande (2-8)	

ANNEXE 1 b)

**EFFECTIFS EXCEDENTAIRES DES PAYS SURREPRESENTES
PAR RAPPORT A LA LIMITE SUPERIEURE DE LA FOURCHETTE,
PAR REGION, EN SEPTEMBRE 2002**

Afrique		Europe	
Burkina Faso	2	Belgique	7
Cameroun	2	Fédération de Russie	6
Congo	4	France	1
Côte d'Ivoire	1	Irlande	6
Ethiopie	5	Pays-Bas	12
Ghana	8	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13
Kenya	4	Total	45
Nigéria	6		
République démocratique du Congo	1		
Sénégal	3		
Total	36		
		Méditerranée orientale	
Amériques		Egypte	4
Brésil	11	Tunisie	1
Canada	12	Total	5
Total	23		
		Pacifique occidental	
Asie du Sud-Est		Australie	1
Inde	8	Nouvelle-Zélande	1
Myanmar	3	Philippines	10
Népal	1	Total	12
Total	12		

ANNEXE 2

EXEMPLES TYPES DE CALCUL DES FOURCHETTES SOUHAITABLES**A. Pays dont la contribution est de 0,01 % et la population de 500 000 habitants**

Facteur « qualité de membre »		3,25773
Facteur « contribution » (8,69 x 0,01)		0,08690
Facteur « population » (0,01291 x 0,5)		0,00646
L'équivalent de 15 % du point médian est donc inférieur à 2,8092	Point médian	3,35109
Limite supérieure : ajouter 2,8092 (= 6,16029, c'est-à-dire moins de 8)	(minimum)	8
Limite inférieure : retrancher 2,8092 (= 0,54189, c'est-à-dire moins de 1)		1

La fourchette est donc de **1-8**

B. Pays dont la contribution est de 0,81 % et la population de 50 millions d'habitants

Facteur « qualité de membre »		3,25773
Facteur « contribution » (8,69 x 0,81)		7,03890
Facteur « population » (0,01291 x 50,0)		0,64550
L'équivalent de 15 % du point médian est donc inférieur à 2,8092	Point médian	10,94213
Limite supérieure : ajouter 2,8092 (= 13,75133)	Arrondir au nombre entier supérieur	14
Limite inférieure : retrancher 2,8092 (= 8,13293)	Arrondir au nombre entier inférieur	8

La fourchette est donc de **8-14**

C. Pays dont la contribution est de 0,45 % et la population de 650 millions d'habitants

Facteur « qualité de membre »		3,25773
Facteur « contribution » (8,69 x 0,45)		3,91050
Facteur « population » (0,01291 x 650,0)		8,39150
L'équivalent de 15 % du point médian est donc inférieur à 2,8092	Point médian	15,55973
Limite supérieure : ajouter 2,8092 (= 18,36893)	Arrondir au nombre entier supérieur	19
Limite inférieure : retrancher 2,8092 (= 12,75053)	Arrondir au nombre entier inférieur	12

La fourchette est donc de **12-19**

D. Pays dont la contribution est de 4 % et la population de 60 millions d'habitants

Facteur « qualité de membre »		3,25773
Facteur « contribution » (8,69 x 4,0)		34,76000
Facteur « population » (0,01291 x 60,0)		0,77460
L'équivalent de 15 % du point médian est donc inférieur à 5,81885	Point médian	38,79233
Limite supérieure : ajouter 5,81885 (= 44,61118)	Arrondir au nombre entier supérieur	45
Limite inférieure : retrancher 5,81885 (= 32,97348)	Arrondir au nombre entier inférieur	32

La fourchette est donc de **32-45**

COMPUTATION OF RANGES ON THE BASIS OF UPDATED CURRENT FORMULA AND OF REGULAR BUDGET POSTS ONLY

Member States and Associate Members	Current situation 1450 posts				Option 1 Current formula updated 1580 posts					Option 2 Regular budget posts 1030 posts					
	No. staff RB/XB	Range		Status	Population (1000)	No. staff RB/XB	Contribution	Range		Status	No. staff RB	Contribution	Range		Status
		lower	upper					lower	upper				lower	upper	
AFGHANISTAN	2	1	8	B1	22,474	2	0.0089	1	8	B1	2	0.0089	1	8	B1
ALBANIA	1	1	8	B1	3,145	1	0.0030	1	8	B1	1	0.0030	1	8	B1
ALGERIA	5	1	8	B2	30,841	5	0.0689	1	8	B2	4	0.0689	1	8	B2
ANDORRA	0	1	8	A	90	0	0.0039	1	8	A	0	0.0039	1	8	A
ANGOLA	3	1	8	B1	13,527	3	0.0020	1	8	B1	3	0.0020	1	8	B1
ANTIGUA AND BARBUDA	0	1	8	A	65	0	0.0020	1	8	A	0	0.0020	1	8	A
ARGENTINA	5	9	15	A	37,488	5	1.1305	10	17	A	3	1.1305	7	11	A
ARMENIA	2	1	8	B1	3,788	2	0.0020	1	8	B1	2	0.0020	1	8	B1
AUSTRALIA	19	12	18	C	19,338	19	1.6009	14	21	B2	15	1.6009	9	14	C
AUSTRIA	5	7	14	A	8,075	5	0.9318	8	15	A	5	0.9318	5	10	B1
AZERBAIJAN	0	1	8	A	8,096	0	0.0039	1	8	A	0	0.0039	1	8	A
BAHAMAS	1	1	8	B1	308	1	0.0118	1	8	B1	1	0.0118	1	8	B1
BAHRAIN	2	1	8	B1	652	2	0.0177	1	8	B1	2	0.0177	1	8	B1
BANGLADESH	7	2	8	B2	140,369	7	0.0098	2	8	B2	6	0.0098	1	8	B2
BARBADOS	1	1	8	B1	268	1	0.0089	1	8	B1	1	0.0089	1	8	B1
BELARUS	0	1	8	A	10,147	0	0.0187	1	8	A	0	0.0187	1	8	A
BELGIUM	22	9	15	C	10,264	22	1.1109	10	16	C	14	1.1109	6	11	C
BELIZE	0	1	8	A	231	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
BENIN	4	1	8	B2	6,446	4	0.0020	1	8	B2	4	0.0020	1	8	B2
BHUTAN	1	1	8	B1	2,141	1	0.0010	1	8	B1	0	0.0010	1	8	A
BOLIVIA	5	1	8	B2	8,516	5	0.0079	1	8	B2	5	0.0079	1	8	B2
BOSNIA AND HERZEGOVINA	0	1	8	A	4,067	0	0.0039	1	8	A	0	0.0039	1	8	A
BOTSWANA	2	1	8	B1	1,554	2	0.0098	1	8	B1	2	0.0098	1	8	B1
BRAZIL	31	14	20	C	172,559	31	2.3516	22	30	C	26	2.3516	14	20	C
BRUNEI DARUSSALAM	0	1	8	A	335	0	0.0325	1	8	A	0	0.0325	1	8	A
BULGARIA	1	1	8	B1	7,867	1	0.0128	1	8	B1	1	0.0128	1	8	B1
BURKINA FASO	10	1	8	C	11,856	10	0.0020	1	8	C	7	0.0020	1	8	B2
BURUNDI	3	1	8	B1	6,502	3	0.0010	1	8	B1	2	0.0010	1	8	B1
CAMBODIA	0	1	8	A	13,441	0	0.0020	1	8	A	0	0.0020	1	8	A
CAMEROON	10	1	8	C	15,203	10	0.0089	1	8	C	7	0.0089	1	8	B2
CANADA	41	21	29	C	31,015	41	2.5169	21	30	C	21	2.5169	14	20	C
CAPE VERDE	2	1	8	B1	437	2	0.0010	1	8	B1	2	0.0010	1	8	B1
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	3	1	8	B1	3,782	3	0.0010	1	8	B1	3	0.0010	1	8	B1
CHAD	3	1	8	B1	8,135	3	0.0010	1	8	B1	3	0.0010	1	8	B1
CHILE	6	1	8	B2	15,402	6	0.2086	2	9	B2	6	0.2086	1	8	B2
CHINA	13	22	31	A	1,284,972	13	1.5074	28	38	A	12	1.5074	18	25	A

Key:
 RB: regular budget. XB: extrabudgetary resources.
 A: unrepresented and underrepresented countries. B1: countries below midpoint of range.
 B2: countries at or above midpoint of range, including those at the maximum of their range. C: countries above the maximum of their range.

COMPUTATION OF RANGES ON THE BASIS OF UPDATED CURRENT FORMULA AND OF REGULAR BUDGET POSTS ONLY

Member States and Associate Members	Current situation 1450 posts				Option 1 Current formula updated 1580 posts					Option 2 Regular budget posts 1030 posts					
	No. staff RB/XB	Range		Status	Population (1000)	No. staff RB/XB	Contribution	Range		Status	No. staff RB	Contribution	Range		Status
		lower	upper					lower	upper				lower	upper	
COLOMBIA	8	1	8	B2	42,803	8	0.1978	2	9	B2	8	0.1978	1	8	B2
COMOROS	0	1	8	A	727	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
CONGO	12	1	8	C	3,110	12	0.0010	1	8	C	9	0.0010	1	8	C
COOK ISLANDS	0	1	8	A	20	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
COSTA RICA	2	1	8	B1	4,112	2	0.0197	1	8	B1	2	0.0197	1	8	B1
COTE D'IVOIRE	9	1	8	C	16,349	9	0.0089	1	8	C	7	0.0089	1	8	B2
CROATIA	2	1	8	B1	4,655	2	0.0384	1	8	B1	2	0.0384	1	8	B1
CUBA	6	1	8	B2	11,237	6	0.0295	1	8	B2	4	0.0295	1	8	B2
CYPRUS	0	1	8	A	790	0	0.0374	1	8	A	0	0.0374	1	8	A
CZECH REPUBLIC	3	1	8	B1	10,260	3	0.1997	2	8	B1	2	0.1997	1	8	B1
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	9	1	8	C	52,522	9	0.0039	1	8	C	7	0.0039	1	8	B2
DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA	1	1	8	B1	22,428	1	0.0089	1	8	B1	0	0.0089	1	8	A
DENMARK	11	5	12	B2	5,333	11	0.7370	6	13	B2	7	0.7370	4	9	B2
DJIBOUTI	2	1	8	B1	644	2	0.0010	1	8	B1	2	0.0010	1	8	B1
DOMINICA	0	1	8	A	71	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
DOMINICAN REPUBLIC	5	1	8	B2	8,507	5	0.0226	1	8	B2	4	0.0226	1	8	B2
ECUADOR	4	1	8	B2	12,880	4	0.0246	1	8	B2	4	0.0246	1	8	B2
EGYPT	12	1	8	C	69,080	12	0.0797	2	8	C	5	0.0797	1	8	B2
EL SALVADOR	5	1	8	B2	6,400	5	0.0177	1	8	B2	4	0.0177	1	8	B2
EQUATORIAL GUINEA	2	1	8	B1	470	2	0.0010	1	8	B1	2	0.0010	1	8	B1
ERITREA	2	1	8	B1	3,816	2	0.0010	1	8	B1	1	0.0010	1	8	B1
ESTONIA	1	1	8	B1	1,377	1	0.0098	1	8	B1	1	0.0098	1	8	B1
ETHIOPIA	13	1	8	C	64,459	13	0.0039	1	8	C	8	0.0039	1	8	B2
FIJI	3	1	8	B1	823	3	0.0039	1	8	B1	3	0.0039	1	8	B1
FINLAND	9	4	10	B2	5,178	9	0.5136	4	11	B2	4	0.5136	3	8	B1
FRANCE	65	46	64	C	59,453	65	6.3621	50	69	B2	45	6.3621	32	45	B2
GABON	1	1	8	B1	1,262	1	0.0138	1	8	B1	1	0.0138	1	8	B1
GAMBIA	7	1	8	B2	1,337	7	0.0010	1	8	B2	4	0.0010	1	8	B2
GEORGIA	1	1	8	B1	5,239	1	0.0049	1	8	B1	0	0.0049	1	8	A
GERMANY	39	69	94	A	82,007	39	9.6120	74	102	A	28	9.6120	48	66	A
GHANA	16	1	8	C	19,734	16	0.0049	1	8	C	11	0.0049	1	8	C
GREECE	4	3	9	B1	10,623	4	0.5303	5	11	A	2	0.5303	3	8	B1
GRENADA	0	1	8	A	94	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
GUATEMALA	2	1	8	B1	11,687	2	0.0266	1	8	B1	1	0.0266	1	8	B1
GUINEA	4	1	8	B2	8,274	4	0.0030	1	8	B2	3	0.0030	1	8	B1
GUINEA-BISSAU	2	1	8	B1	1,227	2	0.0010	1	8	B1	1	0.0010	1	8	B1
GUYANA	4	1	8	B2	763	4	0.0010	1	8	B2	4	0.0010	1	8	B2
HAITI	1	1	8	B1	8,270	1	0.0020	1	8	B1	1	0.0020	1	8	B1
HONDURAS	1	1	8	B1	6,575	1	0.0049	1	8	B1	1	0.0049	1	8	B1
HUNGARY	1	1	8	B1	9,917	1	0.1181	1	8	B1	1	0.1181	1	8	B1

COMPUTATION OF RANGES ON THE BASIS OF UPDATED CURRENT FORMULA AND OF REGULAR BUDGET POSTS ONLY

Member States and Associate Members	Current situation 1450 posts				Option 1 Current formula updated 1580 posts					Option 2 Regular budget posts 1030 posts							
	No. staff RB/XB	Range		Status	Population (1000)	No. staff RB/XB	Contribution		Range		Status	No. staff RB	Contribution		Range		Status
		lower	upper				lower	upper	lower	upper			lower	upper			
ICELAND	1	1	8	B1	281	1	0.0325	1	8	B1	1	0.0325	1	8	B1		
INDIA	29	14	21	C	1,025,096	29	0.3355	16	23	C	21	0.3355	10	15	C		
INDONESIA	9	4	10	B2	214,840	9	0.1968	4	11	B2	9	0.1968	3	8	C		
IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)	7	2	8	B2	71,369	7	0.2676	3	10	B2	5	0.2676	2	8	B2		
IRAQ	2	1	8	B1	23,584	2	0.1338	1	8	B1	2	0.1338	1	8	B1		
IRELAND	14	2	8	C	3,841	14	0.2893	3	9	C	10	0.2893	1	8	C		
ISRAEL	2	3	9	A	6,172	2	0.4083	4	10	A	2	0.4083	2	8	A		
ITALY	37	39	54	A	57,503	37	4.9834	40	55	A	22	4.9834	26	36	A		
JAMAICA	2	1	8	B1	2,598	2	0.0039	1	8	B1	2	0.0039	1	8	B1		
JAPAN	40	141	191	A	127,335	40	19.2022	146	198	A	17	19.2022	95	129	A		
JORDAN	7	1	8	B2	5,051	7	0.0079	1	8	B2	7	0.0079	1	8	B2		
KAZAKHSTAN	0	1	8	A	16,095	0	0.0275	1	8	A	0	0.0275	1	8	A		
KENYA	12	1	8	C	31,293	12	0.0079	1	8	C	7	0.0079	1	8	B2		
KIRIBATI	0	1	8	A	84	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A		
KUWAIT	1	1	8	B1	1,971	1	0.1446	1	8	B1	1	0.1446	1	8	B1		
KYRGYZSTAN	0	1	8	A	4,986	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A		
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC	1	1	8	B1	5,403	1	0.0010	1	8	B1	1	0.0010	1	8	B1		
LATVIA	1	1	8	B1	2,406	1	0.0098	1	8	B1	1	0.0098	1	8	B1		
LEBANON	7	1	8	B2	3,556	7	0.0118	1	8	B2	6	0.0118	1	8	B2		
LESOTHO	1	1	8	B1	2,057	1	0.0010	1	8	B1	1	0.0010	1	8	B1		
LIBERIA	2	1	8	B1	3,108	2	0.0010	1	8	B1	0	0.0010	1	8	A		
LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA	2	1	8	B1	5,408	2	0.0659	1	8	B1	2	0.0659	1	8	B1		
LITHUANIA	2	1	8	B1	3,689	2	0.0167	1	8	B1	2	0.0167	1	8	B1		
LUXEMBOURG	0	1	8	A	442	0	0.0787	1	8	A	0	0.0787	1	8	A		
MADAGASCAR	4	1	8	B2	16,437	4	0.0030	1	8	B2	3	0.0030	1	8	B1		
MALAWI	4	2	8	B1	11,572	4	0.0020	1	8	B2	2	0.0020	1	8	B1		
MALAYSIA	6	2	8	B2	22,633	6	0.2312	2	9	B2	4	0.2312	1	8	B2		
MALDIVES	3	1	8	B1	300	3	0.0010	1	8	B1	3	0.0010	1	8	B1		
MALI	7	1	8	B2	11,677	7	0.0020	1	8	B2	2	0.0020	1	8	B1		
MALTA	2	1	8	B1	392	2	0.0148	1	8	B1	1	0.0148	1	8	B1		
MARSHALL ISLANDS	0	1	8	A	52	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A		
MAURITANIA	5	1	8	B2	2,747	5	0.0010	1	8	B2	4	0.0010	1	8	B2		
MAURITIUS	4	1	8	B2	1,171	4	0.0108	1	8	B2	4	0.0108	1	8	B2		
MEXICO	6	9	15	A	100,368	6	1.0685	11	17	A	4	1.0685	7	11	A		
MICRONESIA (FEDERATED STATES OF)	0	1	8	A	126	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A		
MONACO	0	1	8	A	34	0	0.0039	1	8	A	0	0.0039	1	8	A		
MONGOLIA	1	1	8	B1	2,559	1	0.0010	1	8	B1	1	0.0010	1	8	B1		
MOROCCO	3	1	8	B1	30,430	3	0.0433	1	8	B1	3	0.0433	1	8	B1		
MOZAMBIQUE	4	1	8	B2	18,644	4	0.0010	1	8	B2	3	0.0010	1	8	B1		
MYANMAR	11	1	8	C	48,364	11	0.0098	1	8	C	7	0.0098	1	8	B2		

COMPUTATION OF RANGES ON THE BASIS OF UPDATED CURRENT FORMULA AND OF REGULAR BUDGET POSTS ONLY

Member States and Associate Members	Current situation 1450 posts				Option 1 Current formula updated 1580 posts					Option 2 Regular budget posts 1030 posts					
	No. staff RB/XB	Range		Status	Population (1000)	No. staff RB/XB	Contribution	Range		Status	No. staff RB	Contribution	Range		Status
		lower	upper					lower	upper				lower	upper	
NAMIBIA	1	1	8	B1	1,788	1	0.0069	1	8	B1	1	0.0069	1	8	B1
NAURU	0	1	8	A	13	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
NEPAL	9	1	8	C	23,593	9	0.0039	1	8	C	6	0.0039	1	8	B2
NETHERLANDS	31	13	19	C	15,930	31	1.7101	15	22	C	15	1.7101	10	14	C
NEW ZEALAND	9	2	8	C	3,808	9	0.2371	2	9	B2	5	0.2371	1	8	B2
NICARAGUA	3	1	8	B1	5,208	3	0.0010	1	8	B1	2	0.0010	1	8	B1
NIGER	5	1	8	B2	11,227	5	0.0010	1	8	B2	4	0.0010	1	8	B2
NIGERIA	14	1	8	C	116,929	14	0.0669	2	9	C	7	0.0669	1	8	B2
NIUE	0	1	8	A	2	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
NORWAY	7	5	11	B1	4,488	7	0.6356	6	12	B1	6	0.6356	3	8	B2
OMAN	0	1	8	A	2,622	0	0.0600	1	8	A	0	0.0600	1	8	A
PAKISTAN	7	2	8	B2	144,971	7	0.0600	2	9	B2	3	0.0600	1	8	B1
PALAU	0	1	8	A	20	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
PANAMA	6	1	8	B2	2,899	6	0.0177	1	8	B2	5	0.0177	1	8	B2
PAPUA NEW GUINEA	0	1	8	A	4,920	0	0.0059	1	8	A	0	0.0059	1	8	A
PARAGUAY	1	1	8	B1	5,636	1	0.0157	1	8	B1	1	0.0157	1	8	B1
PERU	5	1	8	B2	26,093	5	0.1161	1	8	B2	5	0.1161	1	8	B2
PHILIPPINES	18	1	8	C	77,131	18	0.0984	2	8	C	12	0.0984	1	8	C
POLAND	4	2	8	B1	38,577	4	0.3719	4	10	B1	2	0.3719	2	8	B1
PORTUGAL	1	3	10	A	10,033	1	0.4546	4	11	A	1	0.4546	2	8	A
PUERTO RICO	0	1	8	A	3,952	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
QATAR	0	1	8	A	575	0	0.0334	1	8	A	0	0.0334	1	8	A
REPUBLIC OF KOREA	6	8	15	A	47,069	6	1.8213	16	23	A	3	1.8213	10	15	A
REPUBLIC OF MOLDOVA	0	1	8	A	4,285	0	0.0020	1	8	A	0	0.0020	1	8	A
ROMANIA	2	1	8	B1	22,388	2	0.0571	1	8	B1	1	0.0571	1	8	B1
RUSSIAN FEDERATION	22	10	16	C	144,664	22	1.1807	12	19	C	16	1.1807	8	12	C
RWANDA	7	1	8	B2	7,949	7	0.0010	1	8	B2	4	0.0010	1	8	B2
SAINT KITTS AND NEVIS	0	1	8	A	38	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
SAINT LUCIA	0	1	8	A	149	0	0.0020	1	8	A	0	0.0020	1	8	A
SAINT VINCENT AND THE GRENADINES	0	1	8	A	114	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
SAMOA	0	1	8	A	159	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
SAN MARINO	0	1	8	A	27	0	0.0020	1	8	A	0	0.0020	1	8	A
SAO TOME AND PRINCIPE	0	1	8	A	140	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
SAUDI ARABIA	1	5	11	A	21,028	1	0.5451	5	12	A	1	0.5451	3	8	A
SENEGAL	11	3	9	C	9,662	11	0.0049	1	8	C	8	0.0049	1	8	B2
SEYCHELLES	1	1	8	B1	81	1	0.0020	1	8	B1	1	0.0020	1	8	B1
SIERRA LEONE	5	1	8	B2	4,587	5	0.0010	1	8	B2	3	0.0010	1	8	B1
SINGAPORE	0	1	8	A	4,108	0	0.3867	3	10	A	0	0.3867	2	8	A
SLOVAKIA	1	1	8	B1	5,403	1	0.0423	1	8	B1	1	0.0423	1	8	B1
SLOVENIA	1	1	8	B1	1,985	1	0.0797	1	8	B1	0	0.0797	1	8	A

COMPUTATION OF RANGES ON THE BASIS OF UPDATED CURRENT FORMULA AND OF REGULAR BUDGET POSTS ONLY

Member States and Associate Members	Current situation 1450 posts				Option 1 Current formula updated 1580 posts					Option 2 Regular budget posts 1030 posts					
	No. staff RB/XB	Range		Status	Population (1000)	No. staff RB/XB	Contribution	Range		Status	No. staff RB	Contribution	Range		Status
		lower	upper					lower	upper				lower	upper	
SOLOMON ISLANDS	1	1	8	B1	463	1	0.0010	1	8	B1	1	0.0010	1	8	B1
SOMALIA	3	1	8	B1	9,157	3	0.0010	1	8	B1	3	0.0010	14	19	A
SOUTH AFRICA	5	3	9	B2	43,792	5	0.4014	4	11	B1	2	0.4014	2	8	B1
SPAIN	14	20	28	A	39,921	14	2.4783	21	30	A	11	2.4783	14	19	B1
SRI LANKA	8	1	8	B2	19,104	8	0.0157	1	8	B2	4	0.0157	1	8	B2
SUDAN	8	1	8	B2	31,809	8	0.0059	1	8	B2	3	0.0059	1	8	B1
SURINAME	1	1	8	B1	419	1	0.0020	1	8	B1	1	0.0020	1	8	B1
SWAZILAND	0	1	8	A	938	0	0.0020	1	8	A	0	0.0020	1	8	A
SWEDEN	10	9	15	B1	8,833	10	1.0103	9	15	B1	6	1.0103	6	10	B1
SWITZERLAND	10	10	16	B1	7,170	10	1.2535	11	18	B1	5	1.2535	7	12	B1
SYRIAN ARAB REPUBLIC	6	1	8	B2	16,610	6	0.0787	1	8	B2	3	0.0787	1	8	B1
TAJIKISTAN	0	1	8	A	6,135	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
THAILAND	8	2	8	B2	63,584	8	0.2893	3	10	B2	6	0.2893	2	8	B2
THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA	0	1	8	A	2,044	0	0.0059	1	8	A	0	0.0059	1	8	A
TIMOR-LESTE	0	1	8	A	750	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
TOGO	4	1	8	B2	4,657	4	0.0010	1	8	B2	3	0.0010	1	8	B1
TOKELAU	0	1	8	A	1	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
TONGA	0	1	8	A	99	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
TRINIDAD AND TOBAGO	3	1	8	B1	1,300	3	0.0157	1	8	B1	3	0.0157	1	8	B1
TUNISIA	9	1	8	C	9,562	9	0.0295	1	8	C	6	0.0295	1	8	B2
TURKEY	8	4	10	B2	67,632	8	0.4329	5	11	B2	3	0.4329	3	8	B1
TURKMENISTAN	0	1	8	A	4,835	0	0.0030	1	8	A	0	0.0030	1	8	A
TUVALU	0	1	8	A	10	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
UGANDA	6	1	8	B2	24,023	6	0.0049	1	8	B2	2	0.0049	1	8	B1
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	64	37	51	C	59,542	64	5.4470	43	60	C	40	5.4470	28	39	C
UKRAINE	1	2	8	B1	49,112	1	0.0521	1	8	B1	0	0.0521	1	8	A
UNITED ARAB EMIRATES	0	1	8	A	2,654	0	0.1987	2	8	A	0	0.1987	1	8	A
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA	6	1	8	B2	35,965	6	0.0039	1	8	B2	4	0.0039	1	8	B2
UNITED STATES OF AMERICA	155	174	237	A	285,926	155	22.0000	168	228	A	78	22.0000	109	149	A
URUGUAY	6	1	8	B2	3,361	6	0.0787	1	8	B2	5	0.0787	1	8	B2
UZBEKISTAN	0	1	8	A	25,257	0	0.0108	1	8	A	0	0.0108	1	8	A
VANUATU	0	1	8	A	202	0	0.0010	1	8	A	0	0.0010	1	8	A
VENEZUELA	4	1	8	B2	24,632	4	0.2047	2	9	B1	3	0.2047	1	8	B1
VIET NAM	2	1	8	B1	79,175	2	0.0157	1	8	B1	1	0.0157	1	8	B1
YEMEN	3	1	8	B1	19,114	3	0.0059	1	8	B1	2	0.0059	1	8	B1
YUGOSLAVIA	1	1	8	B1	10,538	1	0.0197	1	8	B1	1	0.0197	1	8	B1
ZAMBIA	8	1	8	B2	10,649	8	0.0020	1	8	B2	4	0.0020	1	8	B2
ZIMBABWE	6	1	8	B2	12,852	6	0.0079	1	8	B2	2	0.0079	1	8	B1
	1,256				6,119,661	1,256	100.0000				824	100.0000			